Génocide des Tutsis, « le fonds Mitterrand confirme le travail de nombreux chercheurs »

Laurent Larcher

La Croix, 22 janvier 2021

Entretien. En juin 2020, le Conseil d'État a autorisé François Graner à accéder aux archives de François Mitterrand sur le Rwanda entre 1990 et 1995. Le chercheur confirme l'implication de l'ancien président et de son entourage, en connaissance de cause, dans le soutien aux extrémistes hutus qui ont préparé et organisé l'extermination de Tutsis en 1994.

La Croix : Depuis la décision du Conseil d'État en 2020, quels documents avez-vous pu consulter?

François Graner: J'ai eu accès aux documents qui m'avaient été jusqu'alors refusés, c'est-à-dire essentiellement la moitié du fonds du conseiller Afrique de François Mitterrand, Bruno Delaye. J'ai aussi eu accès aux fonds Védrine, Jean-Christophe Mitterrand, et à ceux d'autres conseillers. J'ai dépouillé une quinzaine de dossiers en tout, dont six importants, sachant que chaque dossier compte entre 200 et 1 000 documents. De cette plongée, j'ai identifié une douzaine de documents intéressants, et beaucoup d'autres utiles. Sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1995, le fonds Mitterrand confirme le travail de nombreux chercheurs au fil des ans.

Que disent-ils de la manière dont sont alors prises les décisions à l'Élysée?

F.G.: C'est François Mitterrand qui tranche au regard des informations qu'on lui transmet. Sur ce point, le rôle d'Hubert Védrine est central : c'est par lui que transitent toutes les notes qui remontent du terrain, c'est lui qui les transmet au président. Sur le Rwanda, il a visé toutes les notes de Bruno Delaye, il les annote même. Ainsi, il est parfaitement au courant de ce qui se passe sur le terrain : la ra-

dicalisation du pouvoir, les massacres de Tutsi commis par les forces armées rwandaises (Far) et les milices pro-gouvernementales. On voit également la part prise par les militaires pour influencer la politique française au Rwanda, en particulier l'amiral Lanxade (chef d'état-major des armées), le général Christian Quesnot (chef de l'état-major particulier de François Mitterrand), et le général Jean-Pierre Huchon (chef de la mission militaire de coopération). Ces militaires partagent avec François Mitterrand une même vision du rôle de la France en Afrique : défendre le pré carré français, intégrer le Rwanda dans cet espace en tant que pays francophone et contenir l'influence anglo-saxonne. Le FPR (le mouvement armé fondé en majorité par des exilés tutsis rwandais en Ouganda qui tente de conquérir le pouvoir par la force à partir de 1990, NDLR), les Tutsis, l'Ouganda sont perçus comme le même ennemi qui menace d'arracher le Rwanda à l'influence française au profit des Anglo-Saxons.

Que révèlent ces documents du rôle de l'Élysée au Rwanda?

F.G.: Ils confirment que François Mitterrand et son entourage ont décidé de soutenir le président Habyarimana, sa femme et leurs proches de 1990, jusqu'à l'assassinat de celui-ci, le 6 avril 1994, bien qu'ils soient clairement informés de la tournure génocidaire prise par le régime et des massacres de Tutsis commis avec la participation de forces de l'ordre de 1990 à 1994. Ce qui pose problème, à l'Élysée, c'est que ces massacres peuvent compromettre l'image de l'armée française, comme le dit le général Quesnot dans un document que j'ai pu consulter dans ce fonds. Pendant le génocide, la diplomatie française soutient, elle

aussi, le gouvernement extrémiste formé après l'assassinat du président Habyarimana, alors que le ministre des affaires étrangères Alain Juppé est au courant de sa part prise dans les massacres des Tutsis. L'aide militaire directe de la France n'étant plus possible, le général Quesnot suggère une aide indirecte, en mai 1994 : c'est alors qu'interviennent des mercenaires liés à la France comme les hommes du capitaine Barril, ou de Bob Denard dont le nom apparaît dans ces nouvelles archives.

Et que vous disent ces documents sur le rôle de la France après le génocide?

F.G.: Là aussi, ils confirment nos recherches antérieures: le soutien de l'Élysée se poursuit. Par exemple, bien que l'armée française se dise capable de le faire, ces documents montrent que l'exécutif refuse qu'elle neutralise la radio Mille Collines, la radio des génocidaires qui émet encore dans la zone sécurisée par l'armée française en juillet 1994. On y lit aussi que l'exécutif ordonne de ne pas arrêter les membres

du gouvernement intérimaire et de les faire partir au Zaïre, alors qu'ils sont très bien identifiés comme génocidaires.

L'accusation de complicité de crime de génocide tient-elle au regard de ces documents?

- **F.G.**: Ces archives, et toutes celles que j'ai consultées avant, montrent que des décideurs français ont sciemment engagé une politique de collaboration militaire et politique avec un cercle d'extrémistes, en étant progressivement informé qu'il commettait des massacres de Tutsis et qu'il évoquait leur extermination massive. Donc, il me semble que cette accusation est fondée, dans le sens où ces décideurs ont apporté un « soutien actif, en connaissance de cause, avec un effet sur le crime commis » à ceux qui ont perpétré le génocide contre les Tutsis. Ce sera à la justice à de trancher.
- (1) Dernier livre paru, L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda, avec Raphaël Doridant, Agone, 2020.